

INFORMATION PRESSE

UN CHÈQUE DE 200€ POUR UN VÉLO ÉLECTRIQUE

A partir du mercredi 1^{er} mars 2023

En 2022, Grand Châtellerault a accordé 331 subventions pour l'acquisition d'un vélo électrique. Fort de ce succès, l'opération est reconduite cette année.

L'aide s'élève à 200 € et, nouveauté, deux personnes au sein du même foyer peuvent désormais en bénéficier. Cela fonctionne pour les vélos et kit reconditionnés, d'occasions ou neufs.

Cette opération montre que nos collectivités mettent tout en œuvre pour encourager l'usage des mobilités douces. Voies vertes et bords de Vienne n'attendent que vous pour flâner !

Pour faire sa demande : WWW.GRAND-CHATELLERAULT.FR/VIVRE/DEMANDE-AIDE-VELO-ELECTRIQUE

CONTACT PRESSE : AURORE YMONNET
05 49 20 20 08 / 06 31 01 59 85
aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr